

Faen infos



Éditorial

Quelle violence?

Devant la multiplication d'actes de violence, notamment en région parisienne en janvier et février 2010, le ministre de l'Éducation nationale a pris l'initiative de réunir des "états généraux de la sécurité à l'école" dont le conseil scientifique sera présidé par **Éric DEBARBIEUX**, universitaire reconnu et président de l'observatoire international de la violence scolaire.

Fort bien, nous réclamions depuis 4 ans la tenue d'un colloque national afin de faire le point sur l'efficacité ou non des 12 plans successifs qui ont été lancés pour lutter contre la violence à l'École. Nous voulons également permettre aux responsables d'établissements départementaux et académiques d'échanger leurs expériences.

Mais ces "états généraux" peuvent déboucher sur le meilleur comme sur le pire.

Le meilleur, s'ils créent une dynamique accompagnée d'un véritable engagement politique **de s'attaquer à ce fléau**, débouchant sur des mesures concrètes.

Le pire, s'ils se résument à une "grand messe" de plus, un simple défouloir alibi ne débouchant que sur une nouvelle définition de la violence et l'élaboration d'un énième instrument de mesure mais ne permettant pas d'améliorer la situation dans les écoles et les établissements.

Car c'est bien une volonté politique claire, accompagnée de mesures concrètes que nous attendons.

Nous analyserons donc objectivement les résultats de ces états généraux mais **les deux réunions préparatoires** auxquelles nous avons participé **ont été plutôt décevantes.**

En effet, le directeur de cabinet du ministre nous a précisé qu'il ne fallait pas s'attendre à un 13^e plan ni à des mesures concrètes à l'issue de ces états généraux.

Pour le ministère, le nombre des actes de violence n'augmente pas.

A vous de juger !

Marc GENIEZ

Retraites : les enjeux de la « réforme »



Au cœur de la réforme des retraites qui nous est annoncée, le gouvernement met en avant, au nom de "l'équité", **le passage du calcul de la pension** sur la base de l'indice détenu au cours **des 6 derniers mois** de la période d'activité au calcul sur la base **des 25 "meilleures années"** de cotisation pour les fonctionnaires.

Cette réforme semble même avoir l'aval du secrétaire général d'une grande confédération.

Mais tous ces "braves gens" oublient de nous préciser quelles seraient **les conséquences de cette réforme dont nous contestons le caractère "équitable"** sur le montant des futures pensions des actuels actifs.

Nous avons donc réalisé une simulation à partir d'un déroulement de carrière moyen observé dans une académie où les certifiés du 11^e échelon de classe normale passent à la hors classe en moyenne à 54 ans avec 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans le 11^e échelon.



Vous trouverez en **page 2 le détail de nos calculs. Résultat édifiant !**

Certes, la mise en application d'une telle mesure serait probablement progressive mais **le résultat final est sans équivoque : - 21 % sur le montant de la pension** (- 562 euros / mois dans ce cas précis).

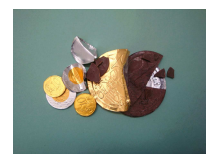


Pour nous, c'est non !

Et vous, qu'en pensez-vous et qu'êtes-vous prêts à faire pour vous y opposer ?

Ne laissons pas faire.

Faites circuler auprès de vos collègues pour leur information.



6 mois ou 25 ans ? (suite de l'article « Retraites »)

Paramètres:

- Professeur certifié
- Hors classe à 54 ans avec 3 ans 6 mois dans le 11^e échelon
- Départ à 60 ans
- Carrière complète avec passage au choix dans la classe normale
- Sans décote
- Ni surcote
- Travail à temps complet toute sa carrière

1) Actuellement : 75 % du traitement lié à l'indice perçu les **6 derniers mois**
Par mois : 3 607,48 euros X 75 % = **2 705,61 euros** brut

2) Avec un calcul effectué à partir des 25 meilleures années
(base de traitement 2010).

Classe	Échelon	Durée dans l'échelon	Indice	Sommes perçues en euros
Hors classe	7	3 ans	783	3607,42X12X3 = 129 869,28
	6	3 ans	741	3413,97X12X3 = 122 902,92
Classe normale	11	3 ans 6 mois	658	3031,57X12X3,5 = 127 325,94
	10	4 ans 6 mois	612	2819,64X12X4,5 = 152 260,56
	9	4 ans	567	2612,31X12X4 = 125 390,88
	8	4 ans	531	2446,45X12X4 = 117 420,60
	7	3 ans	495	2280,59X12X3 = 82 101,24
Soit au total = 25 ans				857 280,42
				Moyenne annuelle = 34 291,2168

Pension = 34 291,21 € X 75 % = 25 718,41 € /an soit 2 143,20 €/mois

3) Soit une perte de pension de :

Différence = 2705,61 € - 2143,20 € = - **562,41 euros** soit - **20,79 %**

CQFD



Négociation salariale

Le ministre du travail et de la fonction publique a

annoncé la tenue, **avant la fin du printemps 2010, d'une négociation salariale triennale** pour discuter de l'évolution du point d'indice et du supplément familial de traitement dans la fonction publique.

Cette négociation porterait sur la période **2011-2013**. Elle serait précédée de rencontres "bilatérales" en mai 2010 qui pourraient se transformer en réunions plénières en juin.

Si l'augmentation du salaire des fonctionnaires est proportionnelle au nombre des réunions, c'est bon signe ! Mais si c'est pour déboucher sur les maigres augmentations et la perte de pouvoir d'achat consécutives aux précédentes négociations, on peut prévoir dès maintenant d'en réduire le nombre.



Retraites : + 0,9 % au 1^{er} avril 2010



De + 1 % au 1^{er} avril 2009, l'augmentation des pensions n'est que de 0,9 % à compter du 1^{er} avril 2010... pour cause de "trop-perçu".

Les prévisions pour 2010 laissaient espérer une augmentation de 1,2 %. Mais les chiffres communiqués par l'INSEE, eux, révèlent qu'un ajustement de - 0,3 % doit être appliqué pour tenir compte de l'écart constaté entre la prévision 2009 et l'inflation finalement constatée.